

**Convocation à une assemblée générale extraordinaire d'Ethimedix S.A.**

le 28 mai 2015, à 11:00 en l'étude de Me. Lacin, 5 rue Pedro-Meylan 1208 Genève.

Ordre du jour:

1) Monsieur le président propose à l'assemblée de créer un capital conditionnel et, en conséquence, d'introduire dans les statuts de la société un nouvel article 2.1. bis, lequel aura la teneur suivante :

«2.1. bis Capital conditionnel

Le capital-actions de la société peut être augmenté d'un montant de CHF 350'000.- au plus, par l'émission d'un maximum de 35'000 actions nominatives ordinaires, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, qui devront être entièrement libérées, en raison de l'exercice de droits d'options ou de souscriptions attribués aux consultants de la société, conformément notamment à un ou plusieurs plans d'intéressement qui doivent être adoptés par le conseil d'administration.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Les conditions d'émission et d'exercice des droits d'options ou de souscriptions d'actions font l'objet d'une ou de plusieurs réglementations édictées par le conseil d'administration et qui pourront être consultées par tout actionnaire.

Ces actions et ces droits d'options pourront être acquis à un prix préférentiel.

Après leur émission, les nouvelles actions seront soumises aux restrictions de transfert prévues par les statuts.»

2) Modification du but spécifique et de l'article statutaire relatif (ajout du terme 'production')

Monsieur le président propose à l'assemblée de modifier le but spécifique de la société et de modifier l'article 1.3 des statuts comme suit :

o But spécifique : Recherche, développement, production, marketing et commerce en relation avec les produits médicaux.

(...)

Le conseil d'administration

2131349